

ANNEXE XII
(*article 42*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE DU
RÈGLEMENT R.V.Q. 1414

CHAPITRE I

MISE EN VALEUR DU PARVIS DE L'ÉGLISE SAINT-MICHEL-DE-
SILLERY – PHASE II

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste à mettre en valeur le parvis de l'église Saint-Michel-de-Sillery en y réalisant des travaux d'aménagement. Les travaux comprennent le traitement des surfaces, l'éclairage, les plantations, le mobilier urbain, la construction de murs de soutènement et l'installation de garde-corps.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 1, incluant les taxes applicables, ainsi que les travaux connexes et les imprévus s'élève à 700 051,36 \$.

TOTAL : 700 051,36 \$